

Le 1 décembre 2010

ARRETE

**Arrêté du 22 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 21 mai 2010 modifié pris en application de l'article R. 553-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

NOR: IMIK1025661A

Version consolidée au 28 octobre 2010

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment l'article R. 553-1, modifié par le décret n°2010-773 du 8 juillet 2010 ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2010 modifié pris en application des articles R. 553-1 et R. 553-2 modifiés du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Sur proposition du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire,

Arrêtent :

**Article 1**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Arrêté du 21 mai 2010 - art. 1 (V)

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 2010.

Le ministre de l'immigration,  
de l'intégration, de l'identité nationale  
et du développement solidaire,  
Eric Besson

La ministre d'Etat, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés,  
Michèle Alliot-Marie

Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,  
Brice Hortefeux  
Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,  
Eric Woerth